Image not found or type unknown

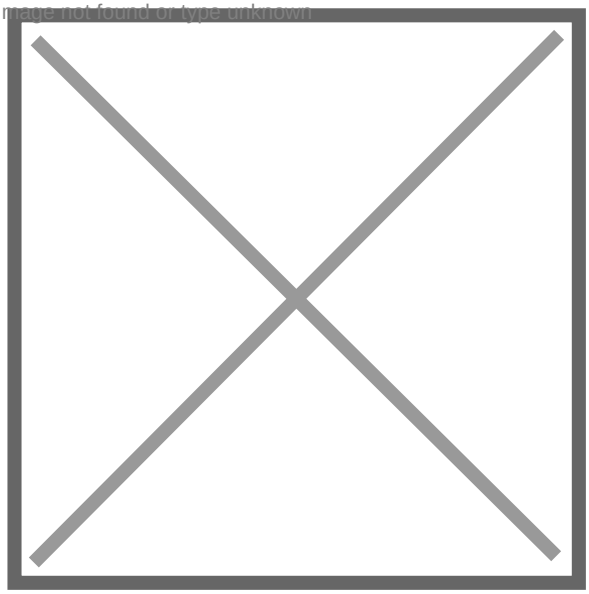

Recouvrement de créances crédirec

Par **GUILOU**, le **20/03/2008** à **10:26**

Bonjour,

le 29 janvier 2008 j'ai recu un courrier envoi simple, d'une certaine société Crédirec, me demandant de régler une dette de 2001 de la société Finaref.
Après avoir pris plusieurs arrangement avec des contentieux et huissiers toujours à l'amiable, (photocopies des paiements en ma possession) le 17 novembre 2005 l'huissier, gestionnaire du dossier me demande de verser directement à la société Finaref mes prochains versement, le dossier est reparti chez eux;
[s]Mon dernier paiement remonte au 26/10/2005[/s]
Ensuite j'ai eu des relances de la société SOFRACO, a Bordeaux, je n'ai pas donné suite;
je suis rentré en contact téléphonique avec Finaref pour leur faire savoir que je ne pouvais plus régler ces 8500€ à qui j'avais versé plusieurs paiements et que la somme ne bougeait pas , ils m'ont répondu par téléphone que mon dossier était suspendu.
Et chose bizarre , cette société crédirec reparait et comme par hasard possède mes coordonnées téléphoniques sur liste rouge, et me demande de payer, je leur ai dis que la dette etait éteinte, et que je n'ai pas eu de titre exécutoire, mais ils m'ont dit qu'il continueront de me rappeler jusqu'a paiement de la dette, qu'un titre exécutoire n'était qu'un tampon sur une feuille.
j'ai contacté une association de consommateurs, j'ai rendez-vous le 6 avril 2008

Ma question étant celle ci;
Le délai de forclusion est elle réelle?
Dois je payer cette dette ?

Cordialement
Merci

Par **gloran**, le **02/04/2008** à **16:26**

NON : PLUS RIEN A PAYER.

Tout d'abord : ne payez rien, au risque de remettre à zéro la prescription. Et ne répondez plus au téléphone ni n'appelez.

Article 2272 du code civil : le délai de prescription avec un commerçant est de 2 ans. Il est de 1 ans pour tout ce qui touche aux communications téléphoniques (FAI, mobiles), selon l'article L34-2 du Code des Postes et des Communications Électroniques.

En toute logique, pour une dette datant de 2001, et en l'absence de tout titre exécutoire (jugement), la dette est forclose (prescrite) au 31/12/2003 au plus tard.

Vous n'auriez donc jamais du payer en 2005 !!! Ni négocier quoi que ce fût.

La démarche est simple (testé approuvé) : contre-attaquer

Toute communication devra obligatoirement se faire en recommandé AR : pas de téléphone, pas de lettre simple.

Envoyez à ce mandataire en recouvrement une lettre en recommandé AR, copie au mandant (créancier, finaref si j'ai bien compris, aussi en recommandé AR)

==> indiquant que la dette est prescrite, article 2272 du code civil,
==> que les relances téléphoniques sont un délit pénal, article 222-16 du code pénal : notez pour chaque appel la date, l'heure, la durée, le numéro d'origine. Enregistrez avec un dictaphone mp3 si vous pouvez. L'infraction est constituée dès le second appel, même s'il y a 3 mois entre les 2. Le leur rappeler les calmera.
==>l'obtention frauduleuse de données confidentielles est passible des peines prévues à l'article 226-1 du code pénal (atteinte à la vie privée),
==> que la société Wanadoo a été condamnée (24 novembre 2006, tribunal de Lyon) à 2000 euros de dommages et intérêts pour harcèlement moral uniquement à cause des relances répétées,
==> que l'activité de recouvrement est encadrée par le décret 96-1112 : ce décret impose l'envoi d'un courrier (et non des appels de relance sans valeur), lequel courrier doit mentionner certains termes bien précis (fondement de la dette, on ne dois pas vous réclamer de frais sans titre exécutoire etc).
==> concernant les fondements de la dette, si on ne vous a présenté qu'une simple facture, elle n'a pas valeur de contrat / bon de commande car pas de signature de votre part, une facture est un document comptable unilatéral. Et si jamais on vous réclame une somme, vérifiez qu'elle est correcte (par exemple, tient compte en déduction des versements déjà réalisés) : sinon c'est du faux et usage de faux article 441-1 code pénal + escroquerie article 313-1 code pénal + extorsion article 312-1 code pénal.
==> indiquez en grand : "JE VOUS METS EN DEMEURE DE CESSER IMMEDIATEMENT LE HARCELEMENT" et poursuivez en indiquant que, au moindre courrier reçu, vous déposerez plainte au pénal "auprès de monsieur le doyen des juges d'instruction du tribunal de grande instance avec constitution de partie civile et demande de dommages et intérêts" (ça calme, ils savent que par cette procédure le procureur ne peut classer sans suite...).

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Poursuivez en menaçant de même de porter plainte au pénal si jamais ils tentent, de leur côté d'obtenir un titre exécutoire dont vous avez montré par ailleurs la probabilité de succès nulle (prescription).

Demandez aussi l'application de l'article 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, sur la suppression des données personnelles dans les fichiers.

Je vous garantie que si vous envoyez un tel courrier, vous n'entendrez plus parler du pays. Déjà testé... :)

C'est vrai que les recommandés, ça coûte un peu, mais ça fait foi juridiquement.

Ayez le réflexe wikipédia, tapez dans la zone de recherche Recouvrement de créances, vous tomberez sur un article rappelant tout ceci et tous les textes de loi (c'est moi qui l'ai rédigé).

Liens :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Recouvrement_de_cr%C3%A9ances

http://fr.wikipedia.org/wiki/Courrier_en_recommand%C3%A9_avec_accus%C3%A9_de_r%C3%A9cepti

Par **ccamm4421**, le **11/11/2008** à **11:37**

BJR,

je travaille pour France 2 et j'enquête actuellement sur le recouvrement de fonds ainsi que sur les sociétés mises en cause pour extorsion de fonds.
Si vous souhaitez témoigner de ce qui vous êtes arrivés, n'hésitez pas à me contacter à redaction02@laconcepteria.com

Merci

La rédaction de SERVICE MAXIMUM

Par **nicoleremy**, le **20/12/2008** à **15:30**

bonjour j ai lu votre message et malheuresement depuis le 15 12 2008 je me fait appeler par cedirec pour une affaire datant de 2002 ils me menace que si je ne paye pas ils vont me faire inderdiction bancaire on me demande 10 cheques ou payer comptant que faire ?

Par **jja13**, le **25/01/2009** à **07:38**

Bonjour
Aucune inquietude a avoir a partir du moment ou aucun titre executoire ne peut etre mis en

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

avant...le meme genre d histoire m est arrivee il y a 6 mois environ....coup de fil, menaces, la totale de la part de credirec...qui me parle d un solde de pret chez sofinco vieux de 24 ans!!....
J essaie de remonter la filiere de sofinco pour en savoir plus et a ma grande surprise eux meme n en savaient pas plus
Etonnant, non?
Donc, j ai attendu avec impatience d etre rappele, puisqu ils ne m ont jamais laisse de numero de tel, et je ne vous raconte pas avec quel plaisir et quel bonheur, j ai envoye promene ces gens !!
Il faut savoir que CREDIREC rachete de vieilles creances aupres de tout etablissement financier aux environs de 100 euros, et ensuite le reprennent en "recouvrement par intimidation"....
Donc avant toute chose si jamais vous vous retrouvez dans cette situation, ne vous laissez pas intimider, les etablissements bancaires ont suffisament de moyens pour proceder a leur recouvrement sans avoir recours a ce type de predateurs

Par **sandrine**, le **17/02/2009** à **21:45**

j ai le meme probleme cette societe m a contacter 2 fois le 13 et aujourd hui 17/02/09. Ils me reclame 1459.6 euros datant de 09/98. Je souhaiterai leur envoyez un courrier en ar mais je ne sais pas trop quoi ecrire.
J ai demandé le titre executoire et on m a rit au nez en me disant que c etait archivé qu il fallait qu un avocat en fasse la demande et que c'était une demarche amiable de leur part. Vu que je n ai pas cedé ils vont faire appels a la justice. Aidez moi que dois je leur ecrire que faire.
merci

Par **jja13**, le **18/02/2009** à **06:31**

bonjour
pas de panique...restez ferme sur ce titre executoire...et si ils vous ont ri au nez c est qu ils ne l ont pas
donc aucune possibilite pour eux de mettre en avant quoique ce soit
ce n est que du bluff...et si ils voient que vous etes eventuellement "faible", ils vont rentrer dans cette breche....allez soyez tranquille, vous n avez rien a craindre

Par **patoch77**, le **27/02/2009** à **19:14**

bonjour a tous

il y a un an la ste de recouvrement "SUFFREN FINANCE" a envoyer a un membre de ma famille une lettre amiable lui reclamant une somme de 1567,42 suite a un credit datant de 1985. J ai pris l affaire en main et ai envoye a cette societe un courrier (LRAR) lui demandant de me fournir le dossier, la lettre a ce jour est restee lettre morte. Le 10 02 2009 c est une scp d huissier qui lui a envoye un courrier lui intimant l ordre de payer. J ai procedé de la même

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

sorte et il attend toujours une réponse alors pas de panique.....

j ai pu remonte dans le temps d abord par la maison de credit qui a revendu une premiere fois a une ste de recouvrement qui elle même la revendu a une autrre et ainsi de suite jusqu'a "suffren finance" (en tout 4 ste).
@+

Par **Kalimero77**, le **06/03/2009** à **20:58**

Bonjour,

je suis dans le même cas que tout le monde j'ai la société credirec qui me contacte une fois par semaine et aujourd'hui j'ai eu une autre personne (la collègue) qui a repris le dossier car à un certain moment quand la personne n'y arrive plus a convaincre c'est la collègue qui s'en charge et un si de suite.
moi il me menace de leur rembourser la somme de 8800€ que j'ai fait à la société cofidis.
mais en avril 2002 j'ai signé un dossier de surrendettement pour une periode de 18 mois (donc octobre 2003), et au delà des 18 mois on doit contacté la société pour la suite du paiement.
moi je ne les ai jamais appelé je crois je ne sais plus mais eux ne m'ont jamais contacté n'ont plus leur dernier courrier date du 13/02/2002 en courrier simple sans AR. maintenant il me réclamme l'argent je leur ai demandé le titre exécutoire et ils me répondent qu'il faut un avocat pour ressortir le dossier et que dans mon intérêt il ne vaut mieux pas faire appel a un avocat sachant que j'avais un dossier de surrendettement.
alors je voudrais savoir comment ça se passe sachant que j'avais fait un dossier de surrendettement en 2002 sur 18 mois par la banque de france, et savoir si je suis en faute et que je leur doit comme même l'argent ou pas

merci de répondre car là je ne sais plus quoi faire ni quoi leur répondre.

merci

Par **jja13**, le **06/03/2009** à **22:31**

J ai bien dit dans mon message d info que ce n etait que de l esbrouffe!!tu n as rien a craindre je peux te l assurer!!ne te laisse pas demonter par ces buses!ton dossier tu as su t en occuper!!pas besoin de passer par un avocat pour le titre executoire puisque c est un document qui t es remis suite au jugement et par consequent le creancier doit l avoir aussi .Comme ce n est pas le cas alors ils la joue "nous on sait, toi non"...au prochain coup de fil, dis leur que tu portes plainte pour harcellement....et pour recouvrement de creance illicite....tu verras ça va calmer definitivement leurs ardeurs....allez bats toi! remonte a la surface et surtout ne tiens pas compte de leurs conneries...

Par **Kalimero77**, le **06/03/2009** à **23:42**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

merci de votre réponse mais j'ai lu un peu plus haut qu'il faut leur envoyer un courrier en AR est ce que c'est vraiement necessaire de le faire?

depuis leur dernier courrier de 2002 et sachant que j'avais fait un dossier de surrendettement en 2002 jusqu'en octobre 2003 est ce que je rentre dans la catégorie de la prescription ou forclusion parce que la société Crédirec dit que mon crédit avec le dossier de surrendettement ce n'ai pas une forclusion.

merci

Par **jja13**, le **07/03/2009** à **07:12**

tu peux eventuellement leur ecrire avec A.R....mais je pense que c est une perte de temps parce que leur seule possibilite de mise en recouvrement c est ce titre executoire...a la limite a eux de prouver officiellement leur mandat de recouvrement

Par **sinderella**, le **09/03/2009** à **12:37**

bonjour , voila j ai le méme probleme une société de recouvrement m as appeler mi fevrier pour une dette qui date de 2000 , je suis passer en jugement pour cette affaire et depuis 2000 plus jamais de nouvelle et la cette société qui m appel et me disent qu il faux que je rembourse : que dois je faire ? Il m on envoyer la copie du jugement , je n ais jamais eu de nouvelle de la banque ni d un huissier en 9 ans

Par **Kalimero77**, le **09/03/2009** à **17:44**

Bonjour,

moi j'ai entendu dire que si il y avait un titre exécutoire signé par le gréffier du tribunal la société de recouvrement avait 30 ans pour réclammer la somme mais par contre si il n'y a pas de titre exécutoire et bien normalement il y a prescription ou forclusion si je ne me trompe pas

enfin bon je n'y connais pas trop dans les lois moi j'ai fait un dossier de surrendettement en 2002 et je n'ai pas de titre exécutoire mais personne me répond si vraiment je dois payer quelque chose ou pas ou même me dire les lois par rapport a mon cas pour que je puisse répondre dans les lois a la société de recouvrement.

bon courage

Par **Uranium**, le **13/03/2009** à **10:25**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonjour,

J'ai le même problème aujourd'hui et j'aurais voulu avoir quelques avis, je 'explique:
J'ai contracté un crédit chez Finaref en avril 2003 pour la somme de 3000€, j'ai reçu plusieurs relance de Credirec et appels téléphoniques toujours aussi joyeux au téléphone ce que je dénomme du harcèlement pur et simple, ils n'ont rien perçu depuis [s]le mois de janvier 2004[/s], et aujourd'hui ils se réveillent en me menaçant d'aller porter mon dossier au tribunal si je ne leur trouve pas 12 chèques avant midi, aujourd'hui la somme s'élève a 3900€.

Je voulais savoir si cette dette est toujours d'actualité sachant qu'ils m'ont inscrit au F.I.C.P de la banque de France en juin 2004 ?

Peuvent ils faire appel à un huissier pour me saisir vu les menaces qu'ils m'ont fait au téléphone ce matin ?

Et enfin pour ma désinscription au fichier F.I.C.P comment ça se passe ?

Merci pour vos réponses, cordialement.

Par **GT40**, le **27/03/2009** à **13:03**

boujour ,

J'ai le même problème aujourd'hui.
j'été chez crédit lyonnais en 2001 ,j'ai clôturé le compte et 9 ans après une société crédirec rachète mon dossier , soit disant aujourd'hui je devrai 3600e
il me demande 380e par mois payable en chèque et encore il me font une réduction de 10% donc je devrai plu que 3100e. il me pousse à faire des chèque mais comme je n'ai pas de chéquier il me demande de demander autour de moi ; comme si j'avais cette somme a déboursé :(tout les mois. depuis 1 semaine ils arrête pas de me téléphoner. le num que je doit appeler commence par un 05 alors que la société crédirec est a paris. quand il appel le num est en masqué , et la dame qui s'occupe de moi commence seulement à 12h45 jusqu'a 20h, bizarre pour une société. j'ai demander un détail de ce que je doit il me dise que seul avocat a le droit de demander , encore bizarre. hier soir j'ai appeler un ami de mes parents qui est commissaire priseur quand je lui est dit que une société a racheter mon dossier il ma dit stop c'est une arnaque. ensuite j'ai chercher sur Google crédirec et je suis tombé sur votre forum et tout les témoignages qu'il y a ici , conclu bien que c'est du bluff cette société crédirec

Par **Kalimero77**, le **27/03/2009** à **19:56**

Bonjour,

pour tous vous dire apparement la société credirec est une centrale qui a racheter les dossiers non soldé envers les organismes de crédits.

il y en a un peu partout ils appelent même d'un numéro qui commence par 02 et apprement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

ce serait une centrale qui se trouve a caen.

enfin moi je leur est tellement mis dans la tête avec les lois que maintenant ça fait un bon 15 jours qui ne m'appelle plus.

mais après renseignement il ne faut surtout pas se laisser faire moi aussi j'ai pris des renseignement envers une personne qui est dans les gros finance et a entendu parler de cette société et d'ailleur il y en a d'autre comme celle-ci.

ces sociétés quand vous n'arrivez pas à les convaincres il passe a une autre personne qui elle va essayé et si ça ne marche pas vous en allez en avoir une autre et après vous allez voir ça va être un autre numéro de téléphone et quand ça ne marche vraiment plus normalement il abandonne

enfin on espère!!!!

bon courage pour la suite!!

Par **GT40**, le **28/03/2009** à **08:56**

bonjour.
hier soir,comme prevue,j'ai appeler la personne qui s'occupe de mon dossier a credirec.j'ai commencer a lui dire que cette somme a payer me faisai peur,et que j'avais besoin de l'historique de ce compte pour pouvoir le regler.impossible a avoir de leur pars,bizar.ensuite,vue qu'il ne voulais pas me donner cet historique,je lui ai dit que j'allais voir sa avec une association de consommateur,et si il faut mon conseil(avocat).la,la personne a commencer a s'ennerver et a me faire des menaces comme quoi le dossier ne sera plus en amiable.alors je lui demande,passera t il en jugement?elle a pas trop su me repondre.ma reponse fu,je prefere que sa passe en jugement,car vue la conjoncture actuel,un juge saura mieux m'ecouter qu'eu!!!mon interlocuteur commenca a serieusement s'enerver.et pour clore cette discution,je lui ai dit de vive voix,que maintenant je prefererai que tout ce passe par courier.maintenant j'attend la reponse,si il yen a une,mais mon ami (commissaire priseur) ma dit que j'avais 1 chance sur 10 pour plus qu'elle me rappel,ou alors peut etre une collegue a elle.je ne repondrais plus au numero privé,et je filtre au niveau de mon tel fixe.
voila la fin de l'histoire,j'espere.....
cordialement.....
gt40

Par **sandrine**, le **28/03/2009** à **09:29**

Me concernant j ai fais appel à un avocat. Celui-ci leur à envoyer et faxer un courrier. Le 14/03 mon avocat à recu une reponse de Credirec disant qu ils effectuaient une recherche d informations et qu ils le contacterai une fois ces informations recueilli. A ce jour j attend en esperant qu ils cessent de faire peur aux gens. Bon courage à tous.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **dapoucave**, le **03/04/2009** à **22:50**

COUCOU mes petits credirec c 3 sites un à paris un à nantes et un à pau

leurs techniques sont stupide car trop agressive...sinon a ceux qui se plainent fallait pas vouloir vivre au dessu de ses moyens avec sofinco ou finaref...BISOUS A TAUX VARIABLES A TOUS

Par **gloran**, le **08/04/2009** à **01:34**

Bonjour,

ARRETEZ TOUS DE DEMANDER COMMENT CA VA SE PASSER ET DE "PETOCHER" POUR RIEN !

J'ai répondu au début du fil, LISEZ !!

===> [fluo]C'EST PRESCRIT AU BOUT DE DEUX ANS ! [/fluo]

(est-ce plus clair et dans un français plus accessible, une fois en gras majuscule ? :)

PS : un courrier recommandé AR (en le tournant éventuellement en mise en demeure de cesser le harcèlement) suffit. Utiliser les services d'un avocat, c'est claquer des sous pour rien, totalement inutile dans ce genre d'affaire.

Par **pascalfa**, le **20/05/2009** à **21:28**

JE VOUS CONSEILLE DE VOIR LE SITE LEGAVOX
JE SUIS EGALEMENT HARCELEE PAR CREDIREC ?
OU VOIR LA STE ACADE ASSOSCIATION POUR ABUS BANCAIRE
BON COURAGE A VOUS PASCALOU

JE VOUS DONNE L ADRESSE DE [CREDIREC QUE J AI EU CE JOUR
74 rue de la federation BP 587 75726 PARIS CEDEX 15
EN LISANT TOUT CE QUI SE PASSSE AVEC CREDIREC JE RESPIRE UN PEU MIEUX
MERCI CE FORUM!!

Par **gloran**, le **20/05/2009** à **22:12**

Ca y est, ça continue.
V'là les associations de consommateur.
Je peux vous assurer que ces associations obtiennent moins au tribunal que ce que vous

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

obtiendriez par vous-même en connaissant un minimum le droit. Et je sais de quoi je parle.

Une raison simple, entre autres : dans un procès collectif, votre problème est noyé dans celui des autres. Si votre problème est plus petit que les autres, il ne sera pas pris en compte. Exemple, malfaçons sur maison. Vous attaquez le constructeur seul, vous gagnez, vous recevez des dommages et intérêts. Par contre, vous vous associez aux autres, qui eux ont pire que vous, soit ils font des conneries comme de la publicité mensongère et là, c'est carrément le constructeur qui se retourne contre l'assoc et finito, soit votre problème est noyé dans les leurs et finito idem, sortez le mouchoir. C'est du vécu.

Un autre exemple ? L'ARC, association des présidents de conseil syndical de copropriété, évalue le prix de l'état daté max que l'on doit payer au syndic à plus de 100 euros. J'ai obtenu un prix établi à moins de la moitié sans eux, mais avec un courrier de 12 pages de droit, de jurisprudence, de questions réponses au gouvernement, etc. Et je ne suis pas juriste et je n'ai pas fait d'étude de droit (ok je me défends quand même :), étant ingénieur télécom.

Concernant crédirec, si la dette est plus vieille que 2 ans, un courrier de mise en demeure de cesser le harcèlement sous peine de poursuites pénales, en indiquant la prescription, suffira, vous n'entendrez plus parler du pays.

Il n'y a pas de quoi continuer à trembler, ou à alimenter ce fil avec les mêmes sempiternelles questions "CREDIREC ME FAIT PEUR M'SIEUR JE FAIS QUOI" alors que toutes les réponses ont déjà été données. **On est tous des grands garçons, des grandes filles, on se prend en charge**, on se sort les doigts du c... et, majeurs et vaccinés, on prend sa plume, on rédige un courrier de mise en demeure, on l'envoie en recommandé AR à Credirec et voilà ! hop ! fini, tranquille !

Donc, en résumé :
- appliquez les conseils que je vous donne dans ce fil, ils sont gratuits,
- battez vous pour vous, prenez des conseils si vous voulez mais ne vous associez pas aux combats des autres, dans les mêmes procédures judiciaires, au risque de noyer vos soucis avec ceux des autres.

Et, au passage, quand les juges ont 100 affaires à traiter contre la même entreprise, ils sont humains, ça les gave, et ils finissent par donner systématiquement raison au consommateur.

J'en profite aussi, si vous voulez en savoir un peu plus sur le recouvrement de créances et vous rassurer, j'ai créé et contribué (à 90%) à un article sur Wikipedia, jetez-y un oeil : il s'appelle Recouvrement de créances en France.

Voilà !

Cordialement,

Par **joanpeter**, le **11/06/2009** à **17:17**

Bonjour
Cette société m'a, moi aussi, demandé de rembourser un crédit qui n'est plus solvable aujourd'hui.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Leur sollicitation ressemble à un jeu de "poker menteur".
Je pense que vous trouverez une réponse qui vous confortera dans toutes celles qui sont dans ce sujet : credirec.
Pour ma part deux points :
1. allez sur infogreffe.fr et tapez credirec. Vous lirez les résultats des enquêtes et obligations de l'administration sur cette société ... qui n'a pas déposé ses résultats depuis 2007 et qui était en perte à l'époque (sic).
2. tant qu'un huissier dument mandaté n'est pas venu vous voir ... n'ayez crainte !
P.S. : je pense que vos interlocuteurs sont rémunérés à la commission ... déstabilisez-les.
Bien cordialement.
joanpeter

Par **Lusi**, le **13/07/2009** à **19:30**

Bonjour,

J'ai suivi avec attention cette conversation et je me suis servie des informations précieuses que j'ai pu y trouver. Mais il y a un organisme qui fait vraiment de la résistance...

Voila, je vous explique rapidement, on a eu des pb financiers du au licenciement de mon mari et nous avons loupé 2 échéances de notre crédit chez CET....M, nous avons depuis repris les paiements mensuels. J'ai envoyé des mails au service clients afin de leur proposer de réaménager l'échéancier afin de combler ces deux mois de retard mais au lieu de recevoir une réponse et une nouvelle autorisation de prélèvement (car j'ai changé de compte et je leur envoie donc des chèques) ils ne font que m'appeler jusqu'à 5/6 fois par jour à mon domicile, au bureau (ils laissent même des messages auprès de la standardiste en disant qu'ils vont passer à la vitesse supérieure etc) et chez moi. Ca dure depuis le mois de mars et j'en peux plus. Les deux dernières semaines j'ai reçu 35 appels (masqués) de leur part!!!

J'ai donc envoyé 2 lettre recommandés AR pour leur demander d'arrêter de m'appeler et de me répondre par écrit mais rien y fait.

Dans ma dernière lettre, je leur ai dit que s'ils n'arrêtaient pas, je porterai plainte auprès de M le doyen des juges d'instruction avec constitution de partie civile (tout le toutim quoi) et que je leur demandais de supprimer mes numéros de téléphone de leurs fichiers conformément à la loi informatique et libertés. Mais ils continuent d'appeler.... et ne me donnent pas de réponse concernant ma demande de réaménager l'échéancier pour y intégrer le retard.

Que puis-je faire maintenant? Je pensais signaler le fait qu'ils refusent de supprimer mes numéros malgré ma demande à la CNIL.
J'ai lu ici et là que pour porter plainte pour appels malveillants, il fallait porter plainte contre X, en donnant des informations au juge pour qu'il "devine" qui est l'auteur. Donc je porte plainte contre X, en précisant que j'ai demandé à telle société d'arrêter de m'appeler et que je reçois toujours des appels masqués? C'est ça??

Merci pour votre aide et de votre attention!!!

Cordialement,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Lusi

Par **mlbicounou**, le **22/07/2009** à **08:49**

Bonjour,

Depuis environ 2 semaines , je suis harcelée tous les jours au téléphone par Mme D... ou Mme B... de la société crédirec finance. On me demande de régler la somme de 1,790 euros dattant d'un crédit de 1988 ! Depuis quelques jours tellement qu'on nous harcèlent, on répond plus au téléphone. Ce matin mon père m'a appelé en disant que cette société l'avait appelé. Il a 91 ans ! Il ne vont pas l'harceler !! Nous avons reçu aucune lettre malgré ce qu'elles disent.

Je pense a prendre contact avec un avocat.
Sur diffèrent sites j'ai pu lire que c'était du rachat de crédit et une arnaque.

Que faire ?

Merci d'avance
Mlbicounou.

Par **tilla02**, le **11/09/2009** à **13:41**

Bonjour,
J'ai lu beaucoup de post concernant les méthodes de recouvrements de Crédirec, pris en compte les conseils (lettre en AR) mais voilà ils reviennent à la charge après 3 mois de silence... Mais bon c'est pas grave ils vont se fatiguer ! Seulement j'ai constaté que l'organisme à l'origine de ce recouvrement mais fiché au niveau bancaire !! Bien qu'il y est précription (semble t il parce que je n'ai aucun titre exécutoire) je suis fiché...

Y a t il une solution ?

Cordialement

Par **romania84700**, le **28/09/2009** à **16:25**

bonjour a tous j'ai eu le meme souci que vous,avec crédirec finances pour un credit auto de chez crédipar ,comme tous le monde j'ai eu droit au coup de téléphone et ce malgré la liste rouge menace en tous genre ect.... Il me réclamé la somme de 11000 euros,intéret de retard compris, a ce jour j'ai versé 6800 euros ,entre temps crédirec m'avait contacté pour me faire le rachat de la dette par un crédit a un taux plus intéressent .
J'ai demandé a crédirec 'Vous voulez me faire rembourser une dette par une dette et me faire payer des intérets sur des intérets'.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par la suite en 2008 j'ai vu que l'UFC d'annecy s'occupé du dossier en contentieux de crédirec ,j'ai donc pris contact avec eux ,ils m'ont dit de demandér en AR le titre executoire plus les justificatifs des sommes demandés,à cette lettre je n'ai pas eu de réponse de la part de crédirec ,ensuite j'ai fait le dépot de plainte auprés de M le procureur de la république de PARIS a ce jour mon dossier fait parti de la liste de toutes les plaintes contre crédirec,en attente de jugement.Bon courage à tous.

Par **romania84700**, le **28/09/2009** à **16:34**

bonjour a tous j'ai eu le meme souci que vous,avec crédirec finances pour un credit auto de chez crédipar ,comme tous le monde j'ai eu droit au coup de téléphone et ce malgré la liste rouge menace en tous genre ect.... Il me réclamé la somme de 11000 euros,intéret de retard compris, a ce jour j'ai versé 6800 euros ,entre temps crédirec m'avait contacté pour me faire le rachat de la dette par un crédit a un taux plus intéressent .
J'ai demandé a crédirec 'Vous voulez me faire rembourser une dette par une dette et me faire payer des intérets sur des intérets'.
Par la suite en 2008 j'ai vu que l'UFC d'annecy s'occupé du dossier en contentieux de crédirec ,j'ai donc pris contact avec eux ,ils m'ont dit de demandér en AR le titre executoire plus les justificatifs des sommes demandés,à cette lettre je n'ai pas eu de réponse de la part de crédirec ,ensuite j'ai fait le dépot de plainte auprés de M le procureur de la république de PARIS a ce jour mon dossier fait parti de la liste de toutes les plaintes contre crédirec,en attente de jugement.Bon courage à tous.

Par **GT40**, le **17/10/2009** à **20:57**

bonjour

ce matin j'ai reçu une lettre d'huissier de: SFC d'hiussiers de justice imeuble icare- parc tertiaire de l'étang- BP 211 , 13131 Berre l'étang cedex , alors que je suis dans le 28000 en plus le num que je dois faire est 08.25.56.20.52 bizarre pour un huissier de plus je peu payer en ligne lol chose pas possible avec les huissier l'adresse : www.jepaieenligne.fr/222 . quand on regarde le logo du huissier de justice on dirai une copier en plus il manque des élément sur le logo , pour la signature et bien je sais pas a qui j'ai a faire car c un gribouillie. donc conclusion credirec est sur paris soit disant et il prenne un huissier proche de marseille croyer vous qu'il va faire des kilomètres pour noter mes meubles si je paie pas ? j'ai déjà eu a faire a des huissier et ils ont tjr été du département 28000 et jamais vue sur leur feuilles des site pour payer en ligne.

cordialement

Par **Sandrine**, le **01/02/2010** à **19:28**

Bonjour , URGENT j ai reçut un courrirer aujourd'huit de credirec origine dossier **cetelem ex cofica**, je vous explique mon ca, j'ai acheter un mobil home à 22100 euros avec mon mari

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

invalide et qui est le cautionnaire, au dossier de crédit il on pas ecrit sur le dossier qu'il etais invalide, maintenant divorcé et lui décedé.je n'est pas put payé tout les mois donc il a ete vendu au enchère il y a 13 ans, et la maison de crédit me réclament 18000 euros 13 ans après. je n'est pa

Par **Sandrine**, le **01/02/2010** à **19:28**

Bonjour , URGENT j ai reçut un courrirer aujourd'huit de credirec origine dossier **cetelem ex cofica**, je vous explique mon ca, j'ai acheter un mobil home à 22100 euros avec mon mari invalide et qui est le cautionnaire, au dossier de crédit il on pas ecrit sur le dossier qu'il etais invalide, maintenant divorcé et lui décedé.je n'est pas put payé tout les mois donc il a ete vendu au enchère il y a 13 ans, et la maison de crédit me réclament 18000 euros 13 ans après. je n'est pa

Par **Marion2**, le **01/02/2010** à **19:50**

Bonsoir,

Envoyez un courrier recommandé AR à CREDIREC les informant qu'il y a prescription et qu'il est inutile qu'ils vous envoient des courriers ou vous téléphone, sous peine d'un dépôt de plainte de votre part pour harcèlement.

Vous n'écrivez rien d'autre.

Ils vont vous proposer un échancier, surtout, n'en tenez pas compte et surtout ne versez pas un centime, sinon, la prescription serait annulée.

Ils vont vous harceler par téléphone, ne répondez pas, vous dire qu'un huissier va venir saisir vos meubles... C'est faux... Ils ne peuvent intenter aucune action contre vous.

Lisez dans les pages 1 et 2 de ce post, ce qu'a écrit gloran.

Lorsque vous recevez un courrier, direction poubelle, un appel téléphonique, vous raccrochez ou vous ne répondez pas.

Bon courage.

Par **sissi972**, le **19/02/2010** à **19:48**

bonjour

mon ami a acheté une voiture en 2003.Ayant perdu son travail,il ne pouvait plus la payer.un

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

huissier la contacter pour un accord à l'amiable pour le reste des traite.sur une dette de 3014€ on en a remboursé 1200€ reste a payé 2766,43.mon fiancé a retrouvé du travail et souhaite emprunté le reste de la dette,c'est pour cela que j'ai demandé à l'huissier de nous faire parvenir le détail pour la banque .je l'ai reçu le 21/01/2010.Aujourd'hui CREDIREC nous réclame 5165.68€ et c'est la première fois que l'on entende parlé d'eux!
Es ce légal?Comment une dette peut pratiquement doublé en quelques jours?deux huissiers peuvent ils avoir le même dossier?

Merçi de nous aider.

Par **Marion2**, le **19/02/2010** à **20:01**

Bonsoir,

CREDIREC n'est pas un huissier mais une société de recouvrement.

Y a t'il eu un jugement ? si oui, vous a t'il été signifié par huissier ?

Il est fort probable que la dette ait été prescrite. Reste à savoir la date de votre dernier versement à l'huissier.

S'il remonte à plus de 2 ans, vous ne devez pas payé, il y a prescription (sauf s'il y a un titre exécutoire, mai je pense que l'huissier vous l'aurait signalé).

Vous avez fait une erreur de régler l'huissier.

Donnez ce renseignement pour le dernier versement à l'huissier.

Par **sissi972**, le **21/02/2010** à **15:42**

bonjour marion2

je vous remerçi de votre réponse.
il y a une injonction de payer executoire.cela fait un an et six que l'on a plus payé l'huissier.mon fiançé a essayé de faire un pret avec sa banque pour reglé cette dette;le probleme c'est que cela ne passait pas comme il était fiché.on a essayé de demandé a l'huissier de le défiché pendant quelque jours afin que le pret passe et gros refus de sa part,malgré le fait que ce soit la banque qui lui fasse directementun virement.la nouvelle conseillere de mon fiançé a trouvé le moyen de lui faire le pret sans le défichage.et c'est pour cela qu'en janvier 2010 j ai demandé à l'huissier le détail (sur ce courrier il est bien écrit que nous devons 2766) et quelques jours après je reçois le courrier de credirec qui nous informe qu'il ont le dossier depuis décembre et que nous devons presque le double de la somme 5165€ au lieu de 2766€.
la question que je me popse c'est comment des frais ont pu grimpé aussi vite en quelques jours?Et es ce légal?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Marion2**, le **21/02/2010** à **18:11**

Bonjour,

Si votre dernier versement date d'il y a 1 an et 6 mois, la prescription est annulée.

Si j'ai bien compris, il y a d'une part un huissier et d'autre part CREDIREC ?

A ce moment là, vous ne vous occupez pas de CREDIREC, à qui vous envoyez un courrier recommandé AR les informant que vous réglez ce problème directement avec l'huissier avec lequel vous êtes en rapport et vous leur demandez de ne pas vous écrire, ni de vous téléphoner.

Cordialement.

Par **sissi972**, le **22/02/2010** à **17:20**

bonjour marion2

Encore merçi de votre réponse ,je suivrai vos conseils.
cordialement

Par **moon du 59**, le **29/03/2010** à **12:29**

bonjour
pas de panique moi aussi je viens de recevoir un courrier d huissier et en tapant les coordonnées qui se trouve en bas de la feuille :www.jepaieenligne.fr/222 je tombe sur ce site avec plusieurs temoignages qui sont vrais car j avais deja reçu du courrier de credirec mais je n ai jamais donner suite a leurs menaces donc aujourdhui sur le document il n est plus mentinné credirec mais des noms d huissiers
c est vrai que sa fait peur ils sont payés pour ça
et en plus le courrier est bien placé dans l enveloppe pour qu apparait le mots avis d huissier ainsi si le facteur est un begueule il peut le dire a tout le quartier la honte pour nous!!!! enfin pour certain d entr nous car moi personnellement j en ai rien a faire!!!!!
aujourdhui je prend la feuille et au dos j'ecris poliment qu ils vont cesser de me harceler car je porte plainte contre eux
ils me menaces je ne vois pas pourquoi je n'en ferais autant
et j envoi cela a l adresse indiquée et je mentionne bien que je l envoi a credirec comme ça j espere qu ils laisserons tomber
bon courage a tous

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **tartuffuresse**, le **01/04/2010** à **18:27**

Bonjour,

Moi aussi je suis une victime et client chez Finaref qui c'est fait avoir avec la carte Fnac (Finaref). Jeune et inocent! Je suis tombé dans le panneau comme tous!

Aujourd'hui je compte bien me vengé contre eux.

C'est pour cela que j'ai créer un site qui référence tout type de sujet sur Finaref.

Bonne lecture à tous.

http://www.finaref-credit.com/creances_credirec_par_finaref/

Par **karine**, le **24/06/2010** à **14:06**

Bonjour,

la société crédirec n'arrete pas de me telephoner depuis le 15 juin pour une dette chez DIAC qui date de juillet 2000 avec un titre executoire. La personne veut absolument que je lui envoie dix chèques pour régler la somme de 4190 €.

Je lui ai répondu que je n'avais pas de chéquier et elle m'a dit de m'adresser à mon entourage. Je n'ai jamais eu de nouvelles de la DIAC depuis 10 ans et là voilà que la crédirec n'arrete pas de nous appeler en numéro caché.

Ca devient franchement pénible, elle m'a dit que si je ne payais pas cette somme, la DIAC ferait renouveler le titre éxécutoire auprès du tribunal avec mise à jour des intérêts et que la dette pourrait monter jusqu'à 8000 € et avec saisie sur salaire ou du compte. J'aimerai savoir ce que je peux faire. Cordialement.

Par **jeetendra**, le **24/06/2010** à **14:33**

[fluo]Maison de l'avocat[/fluo]
22, boulevard Limbert
84000 AVIGNON
04 90 86 22 39

[fluo]Union Fédérale des Consommateurs d'Avignon (UFC)[/fluo]
36, Bis rue Paul Pamard – 84000 Avignon
Tél : 04.90.89.12.86

Bonjour, si ils ont un titre exécutoire (jugement définitif, régulièrement signifié, vous condamnant à rembourser votre créancier), pourquoi à ce moment ils ne vous le montre pas,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

ils jouent au bluff.

Surtout ne reconnaissez aucune dette, ne régler rien, prenez contact avec la Maison de l'avocat, l'Association UFC à Avignon, ils tiennent des permanences juridiques et vous aideront à solutionner ce problème, courage à vous, cordialement.

Par **sanches**, le **25/07/2010** à **04:21**

bonjour
Je viens vers vous suite à la réception d'un avis de signification d'un acte d' « CDT ITERACTIVE FINS SAISIE VTE + 535 E TITRE SIGNIFIE. ».(

J'ai contacté les huissiers pour connaitre le bien fondé de cette acte et il m'a été répondu que les poursuites sont pour une dette de 1991 (crédit auto), déjà portée a ma connaissance en 2000 par la société « CREDIREC » et j'ai demandé l'aide d'une avocate qui avait écrit a cette société, mais par la suite plus aucune nouvelle.

En 2006 ils m'ont de nouveau écrit et j'ai demandé conseil auprès d'un 2 avocat qui avait envoyé un courrier recommandé .

En 2008 la dite société m'a de nouveau contacté et j'ai inclus dans mon dossier banque de France la dette de 3977,85 euros de « CREDIREC » n°1634071/00170502404 mandaté par CREDINVEST 1 B, pour la dette n°408600/60006833076 mandaté par CREDIPAR-DIN (qui appartient au groupe PSA) et datant de 1991 j'ai pris contact avec une avocate à la maison de la justice et du droit d'Angers qui a pris contact avec cette organisme pour de plus amples information sur cette dette avec demande de preuve, de pièces justificatives . À cette période elle m'a conseillée de ne pas en tenir compte car elle été forclose.

Depuis cette date je n'avais plus aucun contact avec « CREDIREC » sauf la semaine dernière ou un huissier mandaté maintenant par SA DSO INTERACTIVE et plus « CREDIREC » m'a contacté pour le remboursement de cette dette sinon il avait pouvoir de saisir tous mes biens et j'avais 8 jours pour payer une partie de la somme si je ne voulais pas me retrouvé saisie courant du 21 juillet.

pouvez me conseiller car je ne sais pas quoi faire conte tenu de ma situation, qui est déjà précaire, et depuis 4 jours je ne dors plus que d'un œil, guettant la venue de l'huissier.

Vous remerciant, par avance d'accueillir favorablement la présente demande, cdt manu

ps: avez vous un modèle de lettre recommandée à envoyer à huissier pour demander les documents et titre exécutoire

Par **jeetendra**, le **25/07/2010** à **13:34**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Adresse de l'expéditeur
Madame ou Monsieur
domicilié à xxxx

Lettre RAR

A l’attention de :

Maitre x ou y, huissier de justice
àxxxxxx

----------Date

Madame, Monsieur,

Dans votre lettre du ..... dernier, dont les références sont portées en marge, vous me réclamez la somme de en chiffres (en lettres)

Cependant, vous avez omis de me joindre les éléments qui me mettraient dans l’obligation de me soumettre à votre demande.

En conséquence, je vous saurais gré de me faire parvenir par courrier, les renseignements et les pièces afférentes à ladite créance.

A savoir :

-Les noms ou dénomination sociale du créancier, son adresse ou son siège social ;

-Le fondement et le montant de la somme due en principal, intérêts et autres accessoires, en distinguant les différents éléments de la dette, et à l’exclusion des frais qui restent à la charge du créancier (article 32 de la loi 91-650 du 9 juillet 1991) ;

-L’acte authentique (article 1317 du Code civil) ou le jugement revêtu de la formule exécutoire qui rend la créance revendiquée, exigible (titre exécutoire).

Il apparait utile de vous préciser que ces trois éléments sont indivisibles, à ma connaissance je n'ai pas souvenir de la créance, dette réclamée de 1991 .

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

----------> Signature

Par **sanches**, le **26/07/2010** à **00:43**

bonjour merci pour la lettre mais pouvez vous me renseigner sur un document trouvé chez mes parents qui fait référence a cette dette :

document qui date de 1991 nommé SIGNIFICATION ORDONNANCE

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

> COMMANDEMENT AVANT SAISIE DES MEUBLES
REMETTONS CI-JOINT PHOTOCOPIE A :
Monsieur FREDERICO MORAIS Manuel Joao
7 rue Souvenir Français 37540 ST CYR/LOIRE
la grosse d'une ordonnance d'injonction de payer rendue par
Monsieur le Prestdent du T r i b u n a l de TOURS en date"du 16 FEVRIER 1991
revêtue de la formule exécutoire par le Greffier du Tribunal 7 MAI 1991

cela correspond t'il à un titre exécutoire
de plus le nom diffère de celui que j'utilise actuellement car je mes suis fais naturalisé en 1995 et maintenant mon nom officiel sur tous mes documents est sanches frederico manuel joao
que dois je faire sachant qu'un dossier de surendettement est en place depuis 3 ans peuvent t'ils me saisir cdt msanches

Par **lg60**, le **30/08/2010** à **19:02**

Bonjour

Je viens à mon tour vous exposer la situation de ma mère vis à vis de cette société credirec.

Elle a été relancée il y a peu par cette société pour le recouvrement d'une dette datant d'il y a plus de 10 ans, dette n'ayant jamais fait l'objet d'une quelconque décision de justice.
Elle a payée par échéance jusqu'en 2005 environ, elle pensait avoir tout réglé, car on ne lui a plus rien réclamé depuis. La forclusion peut donc jouer a priori.
On lui réclame 2100€
Elle a sans doute commis l'erreur de payer quelques centaines d'euros jusqu'ici, sans signer une quelconque reconnaissance de dette, ou répondre aux appels de credirec.

Ma question est donc simple, reste-t-il possible d'opposer à Credirec la forclusion de la dette, les quelques paiements valent-ils reconnaissance de dette ou remettent-ils à zéro le délai de forclusion alors qu'il avait été atteint?

Merci d'avance de vos réponses

Par **frankky**, le **10/09/2010** à **14:45**

Bonjour,

Voilà j'ai été contacté par cette société tôt le matin, me disant que je devais une somme de 2595.47 €,
Je n'ai reçu qu'un seul courrier de leur part le 03/09/10 avec en annexe une mise en demeure qui date du 05/07/10 (les deux établis à Paris) et le cachet de l'enveloppe des pyrénées atlantiques !!!!
Ceci dit, cette dette que je dois appartient à mon ex-conjoint qui avait contracté ce crédit en février 2002 auquel malheureusement j'étais co-emprunteur.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

De fil en aiguille, on avait fait un dossier de surrendettement à la BDF en novembre 2005 en regroupant tous les crédits que nous avions.
Du fait de notre rupture j'avais adresser un courrier à tous mes créanciers pour leur signaler mon changement d'adresse et de compte.
Donc ils connaissaient ma nouvelle adresse et pourquoi CREDIREC m'a envoyé la lettre de mise en demeure à mon ancienne adresse ?

En plus ils me disent de les contacter dans les 48 h (ce que j'ai fait) et ils me rappelent le lendemain pour connaitre ma décision, sachant qu'ils me proposent de payer en maximum 10 fois 270 € (disans que c'est le créancier CREDIPAR qui a demandé ça avec des intérêts à 8.95 % par an).

En regardant de plus prés le téléphone commence par 05.59 et le fax en 01.53 ?!?!?! (05 c'est le sud Ouest et 01 paris non ?)

Et ils me disent que j'ai jusqu'à vendredi pour prendre une décision, sachant que si je ne règle pas la dite dette, le plan de surrendettement ne serais plus valide !!

de plus en y refléchissant bien, ils ne connaissent pas la situation exacte de mon ex-conjoint (ils ont fait des suppositions sur le fait qu'il soit SDF, insolvable, à l'etranger ou bien même disparu !!!).

En plus le crédit que j'avais contracté (Crédipar) connaissait ma nouvelle adresse depuis au moins 4 ans (changement de domicile et compte effectué lors de notre séparation avec mon ex-conjoint) et ils ont envoyé la mise en demeure à mon ancienne adresse le 05/07/10 !!

tout ça me fait bien penser à une belle arnaque, et d'ailleurs maintenant j'en souris !

Ont-il le droit de faire ça ?

Merci de vos réponses par avance !!

Par **stef82**, le **30/09/2010** à **18:54**

bonjour
il m arrive exactement la meme chose a l heure actuelle la societé credirec aurait racheté mon credit aupres du credit lyonnais et me demande de regler a hauteur de 100 euros par mois minimum sinon cela serait considéré comme un refus de paiement de ma pars ils m appelle quasiment tous les jours entre 5 et 10 fois par jour pour que je decroche le télephone et pareil je ne sais comment ils ont mes coordonnées et le credit lyonnais ne les connais pas que dois je faire?
merci de m aider parce qu ils me harcelent

Par **thierry rhone**, le **11/10/2010** à **21:40**

Bonjour, je suis nouveau sur ce site et lorsque je vois des messages comme ceux inscrits, je

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

ne peux m'empêcher d'expliquer ce qu'il m'est arrivé. J'ai un client qui me devait 17000€, j'ai été contacté par la société AERO recouvrement et j'ai donc accepté de rencontrer le gérant de la société qui a fait 500km pour me rencontrer. D'après ce monsieur, je n'avais que des frais de 1500€ + 800€ assurance si je perdais le procès, cela a duré 2 ans et a chaque fois pour continuer la procédure, AERO me demandait 1500e, 2500€... si non ils arrêtaient la procédure et je perdais l'argent versé. Au bout de 15000€ de frais j'ai arrêté et j'ai appris ensuite qu'ils avaient prix 10 fois plus que ce que cela a couté. J'ai pris un autre avocat et cela suit son cours. C'est juste pour vous dire que certains profitent des gens pour les escroquer et lorsque vous demandez des comptes on vous dit que les prix sont libres et qu'ils n'ont plus rien a vous dire!!! Je vous déconseille de travailler avec AERO car c'est des gens qui m'ont volé une escroqué une grosse somme d'argent. S'il y avait d'autres cas comme le mien, j'aimerais entamer une procédure contre cette société qui se croit tout permis.

Par **pascal02880**, le **24/02/2011** à **18:46**

bonjour j'ai recus un appel de credirec me demandant de rembourser avant le 10 mars une somme de 729 euro, cette somme date de 2001 un reste que je doie payer,enfin soi disant car je n'ai jamais eu de lettre de relance ou quoi que ce soie, jai devan les yeux depuis ce matin un courier de credirec,je voudrais savoir si ce courier est valable ou pas, car j'ai peur d'étre accusé de quoi que se soie, si vous voulez maidez faite le vite svp, je peu vous envoyer ma lettre par mail pour vous montrer de quoi il sagit, merci

Par **jeetendra**, le **24/02/2011** à **18:59**

Bonsoir, répondez leur pour dire que vous n'avez pas souvenir d'une quelconque dette, que la règle est de présenter un titre exécutoire pour recouvrer une créance éventuelle, tout simplement, tenez bon, cordialement.

Par **Marion2**, le **24/02/2011** à **19:03**

Nus savons de quoi il s'agit.

Vous envoyez un c ourrier recommandé AR à cette société de recouvrement en lui demandant copie du titre exécutoire.
CREDIREC n'a pas ce titre.

Dans votre courrier, suirtout, acune explication, n'essayez poas de vous défendre, vous demandez simplement la copie du titre exécutoire.

S'ils téléphonent, raccrochez, si vous recez d'autres courriers, direction poubelle.

Ce sont des sociétés qui rachètent des dettes dont les créanciers n'ont pas pu obtenir le règlement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Si CREDIREC envoie une lettre d'huissier, n'en tenez pas compte, c'est du bluff. Seul un huissier habitant dans votre ville (ou à côté) peut intervenir en cas de dette.

Ces sociétés qui ont acheté des dettes, n'ont aucun pouvoir et essaient tout simplement de récupérer de l'argent par tous les moyens.

Vous pouvez dormir tranquille, juridiquement, ils ne peuvent rien contre vous.

Par **laudel**, le **03/03/2011** à **11:48**

message pour Thierry Rhône
sujet AERO RECOUVREMENT : Je ne comprends pas que vous ayez eu un problème avec ce cabinet de recouvrement, j'ai été mis en relation avec par mon expert comptable car j'avais 4 très grosses créances impayées (environ 100000 € pour les 4). 2 de mes clients étaient déjà en dépôt de bilan, aero ne m'a rien pris pour ces deux affaires. Pour les deux autres, il fallait engager deux procédure qu'ils ont menées à bien avec 2 avocats. Cela a duré un an et j'ai fini par récupérer mes créances (environ 60000 €) certes rien n'est gratuit mais ils ont été tout à fait honnêtes et leurs honoraires inclus les frais d'avocats, d'huissiers, ect.. Je sais que rien n'est garanti mais pour ce qui est d'aero je n'ai jamais eu de problème avec tout comme les 200 clients que mon expert comptable leur a envoyé.

Par **tital**, le **13/03/2011** à **09:44**

Bonjour , j'habite a la reunion et moi aussi j'ai le meme probleme, mon père a acheté une petite voiture chez sorefi pour moi en 2006 . Et j'ai payé la voiture pendant 2 ans ensuite je l'ai rendu à la société pour vente aux enchère , en 2010 j'ai été convoqué au tribunal avec huissier et on à trouvé un arrangement a l'amiable et la semaine derniere j'ai reçu 2 courriers de credirec en lettres simple me demandant de payé 8 995,36 euros , j'ai téléphoner à la personne concerné c'est une autre personne qui m'a renseigné en disant que la personne etait en congé maternité alors depuis elle n'arrete pas de me harçeler en me demandant de payé la totalité ou il y aura saisi sur le compte de mon père . Que dois-je faire ?

merci d'avance pour votre réponse.

COORDIALEMENT

Par **mimirems**, le **08/05/2011** à **13:55**

arrêter de vous cassez la tête, moi ca fait depuis 1984, que je reçoit des courriers de crédirec tout les 5 ans environs,(hors que je ne doit plus rien a la sociétée de crédit initial)et le dernier appelle téléphonique date de 2005,ou je leurs est demandé de m'assigné devant le tribunal de mon lieu de domicile,et leurs est expliqué que je déposerait une requête en même temps pour harcèlement morale avec dommage et interrêt pour compentation. depuis plus de nouvelle.garder bien toute les lettres et noter les heures et jours des appelles téléphoniques,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

pour prouvé qu'ils vous harcèle illégalement.
quand a ceux qui ont fait des lisings sur l'achat d'un véhicule. le véhicule doit être vendu a équivalence de ce qu'il vous reste a payé sur le véhicule, et demander a inclure le mois en plus de rachat.

a tital
fait une photocopie de chaque courrier que tu a reçu, fait un courrier au tribunal ou tu a été convoqué,et envoie tout ca en leurs précisant bien le harcèlement que t'inflige cette société.

Par **cath27300**, le **25/07/2011** à **14:14**

Bonjour,

Je vis un cauchemar avec cet organisme (CREDIREC), car il y a 15 jours ils m'ont contactée sur mon portable (numéro que j'ai depuis 1 an !), ensuite le 21/07/11, pour me réclamer une soi-disant dette due auprès du Crédit Lyonnais il y a plus de 10 ans !!
Ce jour, je reçois un courrier "confirmation du solde restant dû" pour une somme de : 3.445,25 €.
Mes questions sont les suivantes :
- J'ai eu un compte auprès du CL : mais sans découvert ni crédit - donc compte à 0 € (il y a + de 15 ans)
- Leur papier à en-tête me semble on ne peut plus suspicieux (agence privée de recherches, loi n° 78-17, etc....
- Comment ont-ils pu avoir mon n° de portable ? Sachant que j'ai un portable rechargeable, donc pas d'adresse ; est-ce légal ?
- Pour des raisons professionnelles, j'ai déménagé au moins 6 fois et quitté la RP ; comment ont-ils eu mon adresse ? est-ce légal ?
- Cela me paraît étrange que l'on puisse réclamer une telle somme, après toutes ces années passées, sans justificatif ni détails...

J’ai lu les différents messages sur ce « maudit » sujet et j’aimerai savoir s’il existe une association qui a été créée pour nous défendre contre ces « personnages dits escrocs » ? Car, j’ai bien l’intention de leur réclamer la somme pour laquelle ils me harcèlent…

Je vous remercie de m'éclairer sur tous ces points.

Par **pat76**, le **25/07/2011** à **15:24**

Bonjour

Vous envoyez une lettre recommandée avec accusé de réception à Crédirec, dans laquelle vous demandé à cette société de vous adresser dans les 8 jours à la réception de votre lettre, copie du contrat decrédit que vous auriez signé avec le Crédit Lyonnais et la copie du titreexécutoire émis par un juge etqui permet à Crédirec de vous réclamer d'une créance.

Vous précisez que faute d'avoir reçu les documents demandé dans le délai précité, vous

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

déposerez plainte contre Crédirect pour tentative d'extorsion de fonds et réclamation abusive.

Vous indiquez également que toutes les conversations téléphoniques sur les appels de Crédirec seront enregistrées.

Vous garderez une copie de votre lettre

Par **cath27300**, le **25/07/2011** à **16:08**

Merci pat76, je pense que vous êtes aussi de la Normandie !! c'était juste pour "rigoler"
Tout d'abord merci pour votre réponse, mais je n'ai pas de crédit et encore moins au Crédit lyonnais qui ceci dit s'appelle LCL dorénavant.

Je n'ai rien, cela m'est tombé comme cela sur le coin de l'oreille... du moins dans le cerveau !

Après multiples recherches sur Internet, j'ai constaté que cet organisme frauduleux & arnaqueur, ne cherche qu'à racheter des créances supposées et peut-être des créances existantes mais datant de plus de 2 ans.

Moi le problème qui se pose, c'est comment ont-ils fait pour trouver mon numéro de portable professionnel et mon adresse ? sachant que nul part ils sont inscrits. J'estime, qu'en outre, de faire du harcèlement moral : il y a diffamation & escroquerie.

C'est pour cela, que je "lâcherai" pas cette "affaire" et vais de suite créer une association contre cet organisme ainsi que CREDIPAR, seulement il faut que tout le monde soit d'accord pour adhérer.

Il est anormal, que nous soyons harcelés, angoissés, perturbés par des mauvaises gens.

A vous lire,

Par **gigne77**, le **27/10/2011** à **13:09**

bonjour,

voila je vien de recevoir un courrier simple , il y est écris lettre telegramme a plusieurs reprise, il y a également indiqué une reference , et un grand encadré ou il y a stipulé "URGENT" veuillez me contacter de toute urgence, avec un numéro de telephone, et il est écris pour affaire vous concernant.

Donc au premier abors je me suis demandé qu'est-ce que cela pouvais etre??
puisqu'il n'y a ni montant , ni nom de l'entreprise , enfin rien qui puisse m'informer du litige, pareil pour l'émeteur de ce courrier j'ai pas de nom , mais une adresse en bas de page qui ma permis de faire une recherche et de trouver "CREDIREC" .

Donc est-ce que je dois donner suite en appelant, ou tout simplement mettre cette lettre a la

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

poubelle sans y preter cas ?

Par **pat76**, le **27/10/2011** à **14:19**

Bonjour Gigne77

Vous ne répondez rien, vous n'avez rien reçu, puisque c'est une lettre simple.

Si vous receviez un appel téléphonique, vous demandez à ce que l'on vous envoie la copie du contrat que vous auriez signé avec une quelconque société, la copie du mandat remis par la société X permettant à Crédirec de procéder au recouvrement d'une éventuelle créance que vous auriez aurpès de la société X et ensuite la copie du Titre Exécutoire émis par un juge et qui permet à la société Crédirec de vous réclamer un paiement.

Vous ne répondrez cela qu'après avoir pris connaissance de la raison de l'appel bien évidemment.

Vous préciserez ensuite à votre interlocuteur que vous n'accepterez plus d'appel de la part de Crédirec et que vous répondrez au courrier que l'on vous enverra. Vous indiquerez qu'en cas de nouvel appel de Crédirec, vous déposerez plainte contre elle pour harcèlement moral auprès du Procureur de la République.

Pour l'instant vous n'appelez pas, vous ne répondez pas au courrier sans savoir de quoi il s'agit. Vous ne répondrez qu'à un courrier recommandé.

N'hésitez pas à revenir sur le forum.

Par **gigne77**, le **27/10/2011** à **15:01**

merci pat 76, je pensais bien a ne pas repondre étant donné que c'est une simple lettre qui m'es parvenu, pour le moment je n'ai eu aucun appel telephonique de leur part, et je pense sincèrement qu'il auront du mal a me joindre part telephone car le nom de la ligne n'est pas a mon nom .

encore merci pour votre aide et ne manquerai pas de vous tenir informé si il y a suite.

cordialement

Par **pat76**, le **27/10/2011** à **18:47**

Bonsoir

Méfiez-vous quand même, connaissant la manière de procéder de Crédirec au travers des différents messages des internautes ayant eu affaire à cette société de recouvrement, les

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

employés de Crédirec, chercheront à vous joindre en appelant vos voisins ou votre employeur. C'est illégal car atteinte à votre vie privée, mais ils ne se gênent pas pour le faire et pourront peut être obtenir le numéro de téléphone qui n'est pas à votre nom.

Donc prevenez votre entourage (famille, voisins et votre employeur) de ne pas communiquer le numéro de téléphone en aucune manière à la personne qui le demandera.

Par **Vanessa77**, le **29/12/2011** à **14:30**

Bonjour je vous contacte suite à vos infos sur la société credirec. Voilà je suis maman de 4 enfants et suis moi même harcelé par eux j'ai fait comme conseille dans un premier temps : demander un courrier en ar avec titre exécutoire reçu en lettre simple une lettre vent de chez eux. Je leur ai dit que ce n'était pas cela que je voulais et ce jour je reçois toujours en lettre simple une copie d'un injonction de payer requête à monsieur le président et j'en ai jamais eu mot cela date de 2009 ce jugement ! Que dois je faire ???? Merci de votre aide.

Par **pat76**, le **29/12/2011** à **15:05**

Bonjour Vanessa77

Vous ne faites rien et vous précisez au forum à quelle date exacte est le dernier impayé.

Ensuite, si il y a eu une requête en injonction de payer en 2009 qui ne vous a jamais été signifiée, elle est devenue caduque 6 mois après la date de sa prononciation par un juge.

Donc, pas de panique et même si une requête en injonction de payer vous était signifiée maintenant par voie de huissier, vous auriez un mois pour y faire opposition à compter de la date de la signification.

Si il n'y a pas de titre exécutoire avec la requête en injonction de payer, celle-ci n'a aucun effet.

Il est facile de vous envoyez une copie d'une injonction de payer encore faudrait-il qu'elle est été déposée auprès d'un juge et que celui-ci est accordéun titre exécutoire.

Vous pouvez vous renseignez auprès du Tribunal d'instance ou de Grande Instance dont vous dépendez afin de savoir si une requête en injonction de payer ou un jugement avait été émis contre vous en 2009.

Si il n'y a rien, c'est que Crédirec comme à son habitude aura cherché à bluffer.

Surtout, vous ne versez pas un seul centime d'euro avant d'avoir vu la copie d'un titre exécutoire.

Si éventuellement, vous en receviez une copie, "ce qui serait étonnant", revenez sur le forum

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

avant de payer quoi que ce soit.

Donc pas de panique à avoir.

Pour l'instant passez des bonnes fêtes de fin d'année avec vos enfants

Par **Bibi79460**, le **05/05/2013** à **10:32**

bonjour
J'ai moi aussi 1 problème avec credirec, ils ont appelé lundi 29 avril me rappelant 1 crédit impayé avec financo qui date de 2000, jugé en 2004, et a l'époque j'avais 1 dossier de surendettement qui me protégeait contre leur harcèlement, ils me disent que cette dette ne s'effacera jamais... seulement je suis chez mes parents maintenant car au RSA, ils m'ont fait peur et demandé mon n carte bleue pour 50€ par mois, je l'ai fait et je regrette, mais je n'ai pas envoyé l'échéancier, peuvent-ils prélever le 9 mai comme elle me l'a dit? Puis-je bloquer ce prélèvement auprès du Crédit Lyonnais? J'ai rappelé Vendredi 3 Mai en disant que je ne peux donner que 10€/mois, on me rappellera Lundi 6 Mai à 10h, mais la personne au Tél dit que c'est trop peu...je ne sais plus que faire, je n'ai pas de logement, pas de travail, pas de voiture, et je croyais cette dette effacée depuis toutes ces années...Depuis 2008 j'ai quitté Paris pour retourner chez parents à la campagne... Rassurez-moi et répondez SVP, dites moi que dire a Marylin **xxxxxx** ou Sophie **xxxxxxx** quand elles vont rappeler, car j'ai la boule au ventre là...! MERCI!!!!

Par **amajuris**, le **05/05/2013** à **12:05**

bjr,
vous avez fait la grosse erreur de céder à leur demande et de payer.
en payant vous avez interrompu le délai de prescription qui retombe à zéro.
je vous conseille de voir avec votre banque pour faire cesser tous prélèvement.
de toute façon si vous n'avez aucun bien et que vous ne touchez que le rsa, vous êtes insolvable.
si crédirec insiste menacez de porter plainte pour harcèlement téléphonique.
ne répondez plus à leurs appels téléphoniques.
cdt

Par **Bibi79460**, le **05/05/2013** à **13:08**

Merci d'avoir répondu, elle doit m'appeler demain a 10h, j'avais envie de lui dire que la banquière n'est pas d'accord pour prélèvement de 50€/mois, l'échéancier ne parle pas de ma CB et mentionne l'adresse où envoyer mes paiements, est-ce sûr qu'ils vont prélever le 9 de chaque mois si je ne renvoie pas l'échéancier signé???? La banque peut-elle bloquer ces prélèvements avant qu'ils commencent a le ponctionner??? Merci pour toutes vos informations intéressantes!!!!....

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Marion3**, le **05/05/2013** à **18:29**

Bjr,

Suivez les conseils d'amatjuris. Ne répondez pas au téléphone lundi et ne retournez pas l'échéancier.

Cdt

Par **pat76**, le **16/05/2013** à **18:05**

Bonjour

Même si vous avez payé, le délai de forclusion n'a pas été interrompu.

Par contre, dites à votre banquier de ne plus accepter les demandes de prélèvements et ne répondez à aucune lettre simple émanant de Crédirec.

Par **Bibi79460**, le **16/05/2013** à **21:51**

Merci pour vos réponses! Grâce a vos messages,je suis + forte! Je suis allée en parler à ma conseillère (LCL), elle m'a dit de faire opposition CB pour perte, je vais chercher la nouvelle demain.J'ai recopie 1 modèle de lettre sur ce site envoyé en recommandé AR, ils l'ont reçue et signée le 10(j'ai l'AR), donc le 9 ils n'ont rien prélevé(donc je ne leur ai pas payé 1 centime!!! J'attend de voir s'ils vont pouvoir m'envoyer le titre exécutoire que je leur ai demandé + le contrat signé en 2000! J'ai aussi écrit que je n'ai pas souvenir de cette affaire, et le numéro de loi qui s'applique au harcellement téléphonique s'ils me rappellent!Je n'ai pas signé l'échéancier ni payé, ils ont daté 1 courrier simple du 10, ou ils disent de faire 1 cheque du montant de mon choix avant que mon dossier ne quitte le service amiable!... Que peuvent-t'ils faire maintenant? Me trouver le titre exécutoire????... Répondez moi, SVP....!!!!

Par **pat76**, le **23/05/2013** à **15:47**

Bonjour Bibi

Vous ne recevrez aucune copie d'un titre exécutoire car il n'y a jamais eu de décision de justice pusiqu'aucune procédure n'avait été engagée par le créancier.

Tant que vous recevrez des lettres simples, ignorez la demande de paiement et ne vous inquiétez pas.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Bibi79460**, le **23/05/2013** à **16:08**

Bonjour Pat! Elles me laissent des messages sur répondeur pour me dire qu'ils ont reçu ma lettre, et me donne 48 heures de délai pour les contacter, ou sinon mon dossier va quitter le service amiable... Ça fait 2 semaines que j'ai 48 heures... Êtes-vous sur que je ne craint rien?

Par **pat76**, le **23/05/2013** à **17:07**

Rebonjour Bibi

Vous ne craignez absolument rien.

Surtout vous ne répondez pas aux mails et vous n'envoyez aucun courrier.

Par **manousacha33**, le **29/05/2013** à **09:41**

bonjours, en novembre 2012 une société de recouvrement appel sur le tél portable de mon conjoint, en me demandant, je répond et là monsieur x me réclame une somme de 2645€, que j'aurais à rembourser à finaref, or il me dis que j'ai fait ce crédit il y à 2 ans, oups là c'est pas possible, oui j'ai fait une ouverture de carte kangourou mais sa date de 2006, de plus j'ai demander à la banque de france un plan de surendettement en 2007, ce qui m'a été accordée pendant 2 ans, ensuite tous les 2 jours ils appels sur le portable de mon conjoint, menace, que si je règle pas ils me bloque mes comptes, ils m'envois un huissier..., ils disent meme à mon conjoint de rembourser à ma place, oui mais on est pas marié, pour qui ils se prenne, enfin voilà, et sa à durer au moin 2 mois, jusqu'au jours on a plus répondu, or depuis hier sa recommence mais sur le fixe, je précise que le n° est au nom de mon conjoint, et bizarrement, il y a 2 semaine environ je reçois un appel de la cpam, concernant une demande que j'aurais faite, sauf que je n'est fait aucune demande de la nouvelle carte vitale car je l'est déjà
bref!! et donc hier ce monsieur x, me réclame tjrs 2645€, il me dis de lui faire des chèques de 150€ ou de payer 1500€ de suite, sinon il me bloque mon compte bancaire,m'envois les huissiers et que j'aurais le double à payer pour saisir tous ect..., bien entendu je n'est rien payer,enfin ma question comment se débarrasser de c'est personnes, et comment arrive t-il à avoir nos coordonnée postale et n° de tél, car je précise nous avons déménager en février 2013 **merci**

Par **Marion3**, le **29/05/2013** à **19:23**

Bonjour,

Il faut commencer par changer de numéro de téléphone fixe et demander l'inscription sur liste rouge (c'est gratuit.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Si vous souhaitez être tranquille, envoyez un courrier Recommandé AR à cette Sté de recouvrement (car je pense qu'il s'agit d'une sté de recouvrement)en les informant que si vous continuez à recevoir du courrier de leur part, vous déposerez immédiatement une plainte à leur encontre pour harcèlement.

Cdt

Par **Tifille**, le **27/06/2013** à **11:25**

[fluo]bonjour[/fluo]
Le fait que SOREFI de la Réunion a transmis mon dossier chez Crédirec, ES CE QUE je suis toujours redevable à SOREFI de mon prêt auto.

Merci de vos réponse.

Par **Marion3**, le **27/06/2013** à **15:37**

Bonjour,

A quelle date avez-vous effectué votre dernier règlement?

Cdt

Par **Tifille**, le **28/06/2013** à **08:44**

Bonjour,

J'ai effectué le dernier règlement en juillet 2010, par la suite la SOREFI me demande de ne plus leur faire de règlement et que la société Crédirec prendra contact avec moi.

Merci de votre attention.

Bien à vous,

Par **Marion3**, le **28/06/2013** à **17:04**

Bonjour,

La prescription est de 2 ans à partir du dernier règlement. A priori, votre dette est forclose.

Ce que je n'arrive pas à comprendre c'est pourquoi SOFERI vous a demandé d'arrêter vos

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

règlements et a transmis votre dossier à une société de recouvrement.

Cdt

Par **Tifille**, le **29/06/2013** à **14:47**

J'avais eu des mensualités impayées en 2009 que j'ai rattrapé en faisant des versements et je reçois sans comprendre pourquoi un courrier me demandant de ne plus leur adresser de règlements.

Par **Marion3**, le **29/06/2013** à **16:26**

Bonjour,

Y a t'il eu un jugement ? Si ce n'est pas le cas, ne payez rien à CREDIREC et rien à SOFERI, votre dette est forclose.
Il y a de fortes chances que CREDIREC vous harcèle par courrier et par téléphone, c'est leur habitude. Surtout ne leur répondez pas.

Lisez sur ce forum les nombreux messages ayant trait à CREDIREC.

Cdt

Par **pat76**, le **02/07/2013** à **19:08**

Bonjour

Suivez les conseils de Marion à la lettre.

Si vous ne recevez que des lettres simples vous réclamant un paiement, n'en tenez pas compte elles n'ont aucune valeur juridique.

Par **Tifille**, le **03/07/2013** à **05:16**

Bonjour,

Je n'ai reçu aucune nouvelles de CREDIREC depuis début 2011. Je souhaite acheter une nouvelle voiture ou réparer ma voiture.
Je présente une demande chez SOREFI, je voustiens au courant de la réponse.
Merci de vos réponses.
A bientôt.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **pat76**, le **03/07/2013** à **14:59**

Bonjour Tifille

Vous pouvez vous renseigner auprès de la Banque de France afin de savoir si vous avez été inscrite au FICP.

Par **Tifille**, le **03/07/2013** à **15:48**

Bonjour,

Je me suis renseigné et je ne suis pas inscrite au FICP.
A la Réunion, il n'y a pas assez de concurrence donc pas bcp de marche de manœuvre pour réaliser ses projets...

Par **pat76**, le **03/07/2013** à **17:16**

Rebonjour

Vous pouvez donc solliciter un crédit auprès d'un établissement de crédit qui n'a bien sur, aucune obligation de l'accepter.

Par **ANNIE31**, le **20/09/2013** à **15:38**

[fluo]Bonjour[/fluo]

EUROCALL CREDIREC ME DEMANDE 1804 EUROS D UN CREDIT QUI
DATE DE 1998 ET ME MENACE D INTERDIT BANCAIRE ET D HUISSIER QUE DOIS JE FAIRE
[fluo]Merci[/fluo]

Par **modeline**, le **24/09/2013** à **11:15**

Bonjour,

Je suis une ex de credirec et donc je connais bien "la maison", en 1er lieu je tiens d'abord à ire que tout ce que je lis tient du délire car Je conçois que nous soyons pressant et que l'on se sente vite sous pression lorsqu on doit de l'argent mais nous sommes soumis a énormément de regles déontologiques. Pour ma part je n'ai jamais insulté un client ni meme insinué quoi que ce soit mais il faut remettre les pendules à l'heure te croyez moi beaucoup de clients

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

nous insultent bien avant que l'on ait pu dire quoi que ce soit et nous prenne souvent pour des idiots: non j'i jamais fait de credits!!!!..... bref toujours est il qu e credirec fait du recouvrement amiable et donc n'a pas a se prévaloir des document juridiques pour passer un accord; en revanche sauf certains dossiers effectivements forclos les titres sont n archive et si besoin ils sont dispos mais pas à la demande d'un client seulement sur demande avocat ou assoc conso. La personne qui vous répond concernant la forclusion vous affirme de ne rien payer et sans avoir vu le dossier: chapeau!!! moi je ne m'avancerai pas, credirec ne dit pas que des choses en l'air et ce n'est pas seulement un agrégat de personnes désagréables(meme si je sais il y en a pas mal). *il fut quand meme etre clair, les dettes on les invente pas c'est de l'argent non versé; apres c'est une question d'honneteté et bien sur je conçois que si forcusion on se sente pas obligé de regler mais pourquoi pas se renseigner pour etre sur(dossier en main vec avocat ou assoc conso)et leur dire de manire posée et directe mais polie qu'apres consultation vous savez que la loi vous permet de ne pas regler que vous en etes pas fier mais que aujour dhui c'est comme ça, evitez les cris , les menaces(car les clients sont les 1ers menaçants)ou autre, il faut savoir que nous on fait notre job et bien sur on a des etats d'ames il faut pas croire. Bref, pour le fichae ficp il se leve automatiquement au bout de 5 ans; la bdf peut vous en faire une attestation.
Si vous voulez un conseil, je peux repondre

Par **Marion3**, le **24/09/2013** à **12:16**

Bonjour modeline,

Il est inutile de défendre CREDIREC, nous connaissons fort bien les méthodes de cette société.

Cdt

Par **modeline**, le **25/09/2013** à **10:41**

Je ne defends pas Crédirec je dis seulement que malgré tout il y a de l'abus dans les propos des débiteurs mais apres tout prenez le comme vous le voulez c'est assez typique et révélateur...
Bon courge pour vos problemes et je le répète sincerement si vous voulez un conseil...Je vous répondrez honnetement!!!

Par **francoiseir**, le **26/02/2014** à **23:32**

bonsoir modeline,je suis moi meme tres surprise apres avoir eu des difficultes de paiements avec cofidis suite perte d'emploi,ils ont "re-amenage"mon credit restant en pre-contentieux;j'ai rembourse un maximum et il ne restait plus que 530 euros dus,lorsque je suis tombee tres malade des os et hospitalisee,operee,re-education,des mois de galeres!plus de boulot donc plus de ressources,infirme...la le pre contentieux cofidis n'a pas voulu "re-amenage"une seconde fois(pourtant je continuais les versements mensuels diminues!),j'ai ete moi aussi

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

priee de ne plus rien verser car vu que je ne respectais pas mes engagements ils se dessaisissaient du dossier et que l'organisme qui le recupererait me contacterait:c'etait en 2011,on est en 2014! ca fait bien plus que 2 ans!!!!d'une je ne comprends pas pourquoi l'assurance n'a pas pris en compte(a quoi sert de l'avoir souscrite?),j'ai recu donc en 2011 un courrier cofidis me disant que le reste du faisait 574 (pour 530 restants dus!):frais de dessaisissement inclus?aujourdhui du centre de re education je les rappelle pour leur demander ou ca en est,reponse:nous n'avons plus votre dossier il a ete rachete par credirec et me donnent un numero a paris!j'appelle et on me transfere a lons!la une dame m'annonce que je dois 808!!!!! et pas possible de faire echeancier ou peut etre 4 cheques ;je propose virements mensuels par ordi,refus il faut les 4 cheques en coffre!!!!!ca c'est hors de question!donc primo l'assurance aurait du couvrir,secondo plus de 2 ans;je dois rappeler demain mais ca promet de pas etre triste car je ne payerai que 530 par virements ,pas un centime de plus,je n'ai pas de cheques,et si menaces rien du tout voir avec compagnie d'assurances(et je raccroche parce que pas envie de me prendre la tete vu mon etat!)en clair on me demande(presque double)ce que je ne dois pas puisque maladie=assurance relais!y'a eu mal donne et si on me harcele ce sera plainte!reflexion faite apres relecture des messages je ne les rappellerai meme pas demain(je suppose qu'ils sauront bien me relancer eux memes avec leur harcelement!et la je leur demanderai tres gentiment si l'assurance souscrite concernait mon chien?je ne repondrai a leurs questions que par d'autres questions,et leurs courriers leur sera retournes...ou jetes!)

Par **pat76**, le **27/02/2014** à **16:33**

Bonjour

S'agissant d'un crédit à la consommation et le dernier impayé ayant plus de deux comme je présume que le créancier Cofidis ou Crédirec qui a racheté la dette, n'ont pas engagé de procédure en justice, votre dette est forclose au visa de l'article L 311-52 du Code de la Consommation (L 311-37 ancien).

Donc, inutile pour vous d'appeler et de payer ne serait-ce qu'un centime d'euros. Par ailleurs les frais sont à la charges du créancier si il n'y a pas eu de jugement donc votre dette ne peut être de 808 euros.

Attendez la suite en toute sérénité et ne téléphonez plus et n'envoyez aucun courrier.

Par **sage**, le **04/03/2014** à **21:28**

Bonjour,

Et bravo pour votre courage.
Tentez de trouver une solution amiable, vous en etes capable!

Courage

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **lovre**, le **11/06/2014** à **18:30**

bonjour je veux leur donner un minimum a credirec il ne veulent pas ils veulent 10 fois plus par moi et maintenant ils me mennace d envoyer mon dossier au huissier alors que c est moi qui les ai contacter!!!!! pour trouver un arrangement quelle sont mes recours que peux il m arriver????? merci

Par **Marion3**, le **11/06/2014** à **19:39**

Bonjour,

Vous auriez mieux fait d'écouter tous les conseils donnés sur ce forum.
A quelle date a été fait votre dernier règlement ou votre dernier courrier à CREDIREC ?

Par **Brice59**, le **08/12/2014** à **17:09**

Bonjour , j'ai reçu un telegramme de " Credirec " qui me demande de les appelés de toute urgence. Par curiosité je l'ai fait et il m'annonce que je leur doit 784e. Apparemment j'aurai souscrit à un crédit chez cofinoga, en 2008 et que j'aurai arrêter de payer en 2009. Pour résumer ma situation, j'ai été victime d'une ursapation d'identité en 2008 après la perte de ma carte d'identité en 2007, suite à cela j'ai fait une déclaration de perte. En 2008 ma banque m'annonce que je suis interdit bancaire car l'ursupateur a souscrit à plusieurs crédit en émettant des chèques impayer. J'ai porté plainte suite à cela et bien évidemment tout les sociétés m'ont harcelées pendant plus de 6 mois courrier. Pendant 3-4 ans plus de lettre plus d'appel téléphonique. Il y a 8 mois je suis aller au trésor public pour connaître la date de la levée de mon Interdit bancaire , la personne qui me reçoit me sort un document avec tous chèques impayés qui on été émis entre 2008 et 2009. Et Si j'avais bien compris les sommes s'effaçaient jusqu'à la lever de L'IB. Alors pourquoi " Credirect " me demande de l'argent 5 ans après ? Que dois-je faire ? Merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés